

**Amendement permettant l'application des dispositions
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement**

ART. 18 QUATER

N° 585

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 décembre 2016

PLF 2017 - (N° 4271)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 585

présenté par

Mme Rabault, rapporteure générale au nom de la commission des finances, M. Gagnaire et
M. Rousset

ARTICLE 18 QUATER

Avant l'alinéa 1, insérer l'alinéa suivant :

« Au III du G de l'article 71 de la loi n° 2003-1312 du 30 décembre 2003 de finances rectificative pour 2003, après la troisième occurrence du mot : « des », sont insérés les mots : « livraisons intracommunautaires ou des » ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de nature rédactionnelle lié à l'adoption de l'article 18 *quater* en première lecture.